

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

TRAITEMENT HUILE MOTEUR

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

additif d'huile

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: IRONTEK SAS  
Rue: 306 BIS CHEMIN DES DELPHINUMS  
Lieu: 83140 SIX FOURS FRANCE  
Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10  
e-mail: contact@irontek.fr  
Interlocuteur: Pierre RUSOVAN  
Internet: www.irontek.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** RFILA (INRS FRANCE) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures/7 jours)

### **Information supplémentaire**

Numéro d'article: IT102

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Phrases R:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Classification SGH**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### **2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

#### **Caractérisation chimique**

Inhibiteurs

Protectant

Huiles minérales

Additifs sans Cendres

### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
276-159-7	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid	10 - < 15 %
71888-91-0	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.  
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec : Eau et savon.  
En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

ôter les lentilles de contact  
Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
Ne pas provoquer de vomissement.  
Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.  
Irritant pour les yeux : irritation possible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Poudre ABC  
Sable.  
Dioxyde de carbone (CO2).  
Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.  
En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.  
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune donnée

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la formation de brouillard d'huile.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

#### **Indications concernant le stockage en commun**

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### **Protection des yeux/du visage**

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

#### **Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

#### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.  
En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: visqueux  
Couleur: marron  
Odeur: Doux

Testé selon la méthode

**Modification d'état**

Point d'éclair: > 100 °C

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Densité (à 20 °C): 0.84 - 0.90 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble  
(à 20 °C)

**Solubilité dans d'autres solvants**

Solvant(s) organique(s)

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.  
Conservé à une température ne dépassant pas 50 °C.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Acide, concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
71888-91-0	amine salt of a dialkyl dithio phosphoric acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

**L'élimination des emballages contaminés**

Vider complètement l'emballage.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** -

**14.2. Nom d'expédition des Nations** -

**unies:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** -

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** -

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO)**

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

**Information supplémentaire**

Contient:  
5 - 15 % phosphate

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

51 Toxique pour les organismes aquatiques.  
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.